



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC

Cartographie des ressources en eau de la République du Tchad

Projet RésEau I

Propriété intellectuelle et Licences d'utilisation des données produites

Version 1.3 – 7 mai 2013



unitar

United Nations Institute for Training and Research

UNOSAT

Préambule

Ce document précise les modalités légales d'utilisation et diffusion qui s'appliquent aux produits géographiques générés dans le cadre du projet RésEau et établit les règles d'usage des copyrights et licences d'utilisation.

Produits visés et définitions

Le présent texte s'applique aux produits énumérés ci-dessous, aussi dénommées produits géographiques.

L'expression « couche d'information inédite » s'entend comme une donnée géographique digitale, qui fait partie du Système d'Information des Ressources en Eau du Tchad (SIRE) et a été développée par UNITAR. La notion couche d'information vaut aussi bien pour la structure de la donnée, son contenu, sa représentation graphique et ses mises à jour.

L'expression « cartes hydrogéologiques » s'entend comme les cartes hydrogéologiques officielles de la République du Tchad aux échelles 1 :200'000 et 1 :500'000 éditées par UNITAR et Swisstopo et imprimées en offset sur papier, ainsi qu'aux versions digitales de ces produits.

L'expression « service cartographique en ligne » s'entend comme la version du SIRE, qui est publié en ligne sur le web et la consultation et production de cartes qui en découlent.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sont abordés sous l'article 8.4¹ dans l'accord signé entre la Confédération Suisse représentée par le Département Fédéral des Affaires Etrangères, agissant par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) et la République du Tchad représentée par le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale. Ils sont repris dans l'article IV² de l'accord entre la Confédération Suisse représentée par la DDC et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR). De ces articles, il fait acte que la propriété intellectuelle des produits géographiques est propriété de la DDC et du gouvernement tchadien.

¹ Accord DDC – Ministère du Plan : Article 8.4 : « ... Les résultats de l'activité découlant du présent accord, ainsi que les droits de propriété intellectuelle sont considérés comme propriété de la DDC et du Gouvernement tchadien. Si l'une des parties entend en faire un usage hors du programme, elle consultera l'autre au préalable. A l'issue de la phase finale du programme, la propriété des biens ainsi que les droits de propriété intellectuelle affectés dans le cadre du programme seront discutés au sein du comité de pilotage et attribués au département ministériel en charge de l'eau. »

² Accord DDC – UNITAR: Article IV : « ...Les résultats de l'activité découlant du présent accord, ainsi que les droits de propriété intellectuelle sont considérés comme propriété de la DDC et du Gouvernement tchadien. Si ces droits de propriété intellectuelle génèrent des revenus, les parties s'entendront sur l'utilisation dudit revenu. Cette disposition est valable durant le présent accord et après son expiration. »

Champ d'application

Seuls les produits géographiques sont la propriété de la DDC et du gouvernement tchadien. Ils sont donc protégés par des copyrights et licences d'utilisations. Leur distribution et utilisation est aussi régie par des protocoles d'échange de données.

Les données géographiques et cartes recueillies et ordonnées par UNITAR, réalisées et produites par des organismes et institutions tiers, comportent des copyrights définis par leurs auteurs et sont exclus des dispositions de ce présent texte. Sur ces produits exogènes, une mention précise les organismes ou institutions ayant participé à leur production ainsi que leur année de création.

Copyrights

Un copyright s'applique aux produits géographiques. Il précise qu'ils sont la propriété de la DDC et du MHRU, qui en détiennent la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation.

Les produits géographiques sont également protégés par un droit d'auteur dépendant des codes civils suisse et tchadien.

Licence d'utilisation

Les produits géographiques sont distribués sous une licence 'Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported' CC BY-NC-SA³. Ces licences facilitent l'accès à la connaissance pour tous, si important dans le domaine des ressources en eau.

Les licences Creative Commons (CC) permettent au détenteur de copyrights et de droits d'auteur⁴ d'accorder des permissions supplémentaires tout en limitant certain type d'utilisation. Les licences CC demandent aux utilisateurs d'œuvres de solliciter la permission des titulaires de droits pour effectuer tout acte sur une œuvre que la loi réserve exclusivement à un titulaire de droits et que la licence n'aurait pas autorisé expressément. Les utilisateurs d'œuvres doivent attribuer le titulaire de droits en citant son nom, garder les notices de droits d'auteur intactes sur toutes les copies de l'œuvre, et mettre un lien vers la licence à partir des copies de l'œuvre. Les licences Creative Commons sont fondées sur les droits d'auteur.

La License 'Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported' CC BY-NC-SA permet aux utilisateurs de :

- Partager l'œuvre : reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre
- Remixer l'œuvre : arranger et adapter l'œuvre

Selon les conditions suivantes :

³ Ou Licence 'Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions'

⁴ La propriété intellectuelle est protégée par un Copyright dans les pays appliquant le 'common law' (USA, UK, etc) et par des droits d'auteurs dans les pays appliquant le droit civil (Suisse, Tchad, etc).

- L'œuvre doit être attribuée de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire de droit. (voir le paragraphe sur les Mentions légales).
- L'œuvre ne peut être utilisée à des fins commerciales
- L'œuvre modifiée, transformée ou adaptée ne peut être distribuée par l'utilisateur que sous une licence identique

Toutes les informations concernant les licences Creative Commons se trouve à l'adresse suivante :
<http://creativecommons.org/>

Le résumé explicatif de la licence CC BY-NC-SA est en Annexe 1, est disponible à l'adresse suivante :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/>

Le Code Juridique de la Licence CC BY-NC-SA est disponible à l'adresse suivante :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/legalcode>

Mention légales

Les mentions légales à faire figurer de manière visible sont :

Sur les couches d'information inédites et le service cartographique en ligne



Produit réalisé par UNITAR pour le compte de la DDC et du MHRU sous licence
 «Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported»

© DDC, MHRU 2013

Sur les cartes hydrogéologiques



Produit réalisé par UNITAR et Swisstopo pour le compte de la DDC et du MHRU sous
 licence «Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported»

©DDC, MHRU 2013


**Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions
3.0 non transposé (CC BY-NC-SA 3.0)**

Ceci est le résumé explicatif "lisible par les humains" du [Code Juridique \(la version intégrale de la licence\)](#).



[Avertissement](#)

Vous êtes libre de :

partager — reproduire, distribuer et communiquer l'œuvre

remixer — adapter l'œuvre

Selon les conditions suivantes :

-  **Attribution** — Vous devez attribuer l'œuvre de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous approuvent, vous ou votre utilisation de l'œuvre).
-  **Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.
-  **Partage dans les Mêmes Conditions** — Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette œuvre, vous n'avez le droit de distribuer votre création que sous une licence identique ou similaire à celle-ci.

comprenant bien que :

Renonciation — N'importe laquelle des conditions ci-dessus peut être **levée** si vous avez l'autorisation du titulaire de droits.

Domaine Public — Là où l'œuvre ou un quelconque de ses éléments est dans le **domaine public** selon le droit applicable, ce statut n'est en aucune façon affecté par la licence.

Autres droits — Les droits suivants ne sont en aucune manière affectés par la licence :

- Vos prérogatives issues des exceptions et limitations aux droits exclusifs ou **fair use**;
- Les **droits moraux** de l'auteur;
- Droits qu'autrui peut avoir soit sur l'œuvre elle-même soit sur la façon dont elle est utilisée, comme **le droit à l'image** ou les droits à la vie privée.

Remarque — A chaque réutilisation ou distribution de cette œuvre, vous devez faire apparaître clairement au public la licence selon laquelle elle est mise à disposition. La meilleure manière de l'indiquer est un lien vers cette page web.